

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE : Mercredi 17 mai 2017
HEURE : 19 h 30
LIEU : Hôtel de ville de Dunham

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Pierre Janecek, maire
MM. Kevin Mitchell
Gaston Chamberland
Gérard Dalpé
Neil Perkins
Mme Maguy Carpentier, conseillers
ainsi que le greffier, Monsieur Pierre Loiselle

ORDRE DU JOUR

1. Consultation publique projets de règlements n° 363-17 et n° 364-17 ;
2. Adoption deuxième projet de règlement n° 363-17 modifiant le règlement de zonage (création de la zone P-13 poste de police) ;
3. Adoption deuxième projet de règlement n° 364-17 modifiant le règlement de zonage (ajout de l'usage Auberge/hôtel en zone CR-2) ;
4. Avis de motion et adoption premier projet de règlement n° 365-17 (ajout de l'usage établissement commercial relié aux produits pétroliers, en zone industrielle I-1) ;
5. Ratification entente de fin d'emploi ;
6. Période de questions ;
7. Levée de l'assemblée.

CONSULTATION PUBLIQUE PROJETS DE RÈGLEMENTS 363-17 ET 364-17

L'inspectrice municipale donne les explications sur les projets de règlements n° 363-17 et n° 364-17 et entend les commentaires du public présent :

Les personnes suivantes ont fait des interventions sur le projet de règlement n° 364-17 :

- M. Robert Grenier - Auberge des Vignobles.
- Mme Chantal Mercier - Auberge des Vignobles
- M. Sébastien Gagnon - Brasserie Dunham
- M. François Charbonneau
- Mme Michilynn Dubeau

ADOPTION DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT N° 363-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 243-03 AFIN DE MODIFIER LA ZONE CR-6 ET DE CRÉER LA ZONE P-13

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Madame la conseillère Maguy Carpentier

125-17 et unanimement résolu que le deuxième projet de règlement n° 363-17 modifiant le règlement de zonage n° 243-03 afin de modifier la zone CR-6 et de créer la zone P-13, soit et est adopté.

Adopté.

ADOPTION DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT N° 364-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 243-03 AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE CR-2

Proposé par Madame la conseillère Maguy Carpentier,
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

126-17 et unanimement résolu que le deuxième projet de règlement n° 364-17 modifiant le règlement de zonage n° 243-03 afin de modifier les usages permis dans la zone CR-2, soit et est adopté.

Adopté.

AVIS DE MOTION MODIFICATION RÈGLEMENT DE ZONAGE - AJOUT DE L'USAGE ÉTABLISSEMENT COMMERCIAL RELIÉ AUX PRODUITS PÉTROLIERS, EN ZONE INDUSTRIELLE I-1

Monsieur le conseiller Gaston Chamberland donne avis de motion à l'effet qu'il présentera ou fera en sorte que soit présenté un règlement modifiant le règlement de zonage afin de permettre l'usage commercial « Établissement commercial relié aux produits pétroliers (C3-3) » dans la zone I-1.

Ce règlement pourra être adopté à une séance ultérieure sans qu'il ne soit nécessaire d'en faire lecture complète, si une copie du projet est remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et si, lors de cette séance, tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 365-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 243-03 AFIN DE PERMETTRE L'USAGE COMMERCIAL « ÉTABLISSEMENT COMMERCIAL RELIÉ AUX PRODUITS PÉTROLIERS (C3-3) » DANS LA ZONE I-1

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Neil Perkins

128-17 et unanimement résolu que le premier projet de règlement n° 365-17 modifiant le règlement de zonage n° 243-03 afin de permettre l'usage commercial « Établissement commercial relié aux produits pétroliers (C3-3) » dans la zone I-1, soit et est adopté.

Adopté.

RATIFICATION ENTENTES DE FIN D'EMPLOI

Proposé par Monsieur le conseiller Gérard Dalpé,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

129-17

et résolu que, dans le cadre d'une restructuration du service de voirie, soit ratifié l'accord commun négocié avec Monsieur Luc Lepage-Chagnon, titulaire du poste de surintendant de voirie/travaux publics, prévoyant la fin de son emploi en date du 07 mai 2017 par l'abolition de son poste, moyennant un préavis ou allocation de départ équivalent au versement de sa rémunération hebdomadaire habituelle sans les bénéfices marginaux, jusqu'au 28 juillet 2017.

Que soit également autorisée l'embauche d'un deuxième chauffeur-opérateur au taux horaire de 21.528 \$ au lieu de deux journaliers prévus par la résolution 090-17.

Adopté.

*Monsieur le conseiller Neil Perkins enregistre son vote **contre** cette proposition.*

QUESTIONS DU PUBLIC

Les personnes suivantes ont posé des questions au conseil :

- | | |
|-----------------------|--|
| ▸ Mme Vicky Coupal | - restructuration service de voirie ;
- ligue soccer. |
| ▸ M. Gilles Nadeau | - supervision des travaux. |
| ▸ Mme Chantal Mercier | - ligue soccer. |

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

130-17

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Neil Perkins

et unanimement résolu que l'assemblée soit close.

Adopté.

Pierre Janecek, maire

Pierre Loiseau, greffier

